

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE
MRC DE D'AUTRAY

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Assemblée de consultation tenue à la salle municipale le 5 septembre 2012 à 19h.00 à laquelle étaient présents, Messieurs les conseillers Jean-Claude Charpentier, Denis Prescott, Jacques Martial, Guy Corriveau et André Desrochers, sous la présidence de Madame Francine Bergeron, Mairesse.

Monsieur Sylvain Gagnon est absent.

Hélène Plourde directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 192-2012-3

Madame Francine Bergeron, mairesse procède à la consultation relativement au projet de règlement modifiant le règlement de zonage 192 concernant la hauteur et la superficie des bâtiments accessoires « garage ».

Aucun commentaire n'a été fait par les personnes présentes.

Le présent règlement est disponible pour consultation au bureau de la directrice générale.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE
MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 SEPTEMBRE 2012

Séance régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 5 septembre 2012 à 19h.30 à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers Jean-Claude Charpentier, Denis Prescott, Jacques Martial, Guy Corriveau et André Desrochers, sous la présidence de Madame Francine Bergeron, Mairesse.

Monsieur Sylvain Gagnon est absent.

Hélène Plourde directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

Après méditation Madame la mairesse Francine Bergeron ouvre la présente assemblée.

304-09-2012

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller André Desrochers
Appuyé par le conseiller Jacques Martial
Et résolu

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

305-09-2012 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE DU 6 AOUT 2012
ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 AOUT 2012

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Guy Corriveau
Et résolu

Que les procès-verbaux de la séance du 6 août et de la séance extraordinaire du 14 août 2012 soient et sont adoptées dans leurs formes et teneurs.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

La directrice générale fait un résumé de la correspondance reçue.

306-09-2012 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial
Appuyé par le conseiller André Desrochers
Et résolu

Que la liste des comptes à payer d'une somme de 134 966.52 \$, chèques numéro 9572 à 9620 inclusivement, soit et est adoptée telle que déposée et que sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution, chèque numéro 9531 à 9571.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

307-09-2012 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 AOUT 2012

Il est proposé par le conseiller Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Guy Corriveau
Et résolu

Que le dépôt du rapport de l'état des revenus et des dépenses au 31 août 2012 soit et est accepté dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION

308-09-2012 GRAVEL JEAN-PAUL - VENTE DE TERRAIN

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Jacques Martial
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville vend un terrain vacant (coulée) à partir de la rue St-Charles Borromée (à côté du 160 St-Charles Borromée,

anciennement nommé l'usine Birchwood) jusqu'à la rivière tel que décrit dans le plan déposé par Gilles Beaulieu, arpenteur le 6 juin 2012, minute 19990, dossier numéro 1004089.

Que la présente vente soit pour une somme de 15 000.00 \$.

Que les frais inhérents (arpenteur notaire et autres) soient assumés par l'acheteur.

Que l'acheteur s'engage à déposer un montant de 1 500 \$ dans le délai de trente (30) jours de l'adoption de la présente résolution.

Que la vente soit finalisée et payée dans un délai de quarante-cinq (45) jours de l'obtention du numéro de lot du cadastre.

Qu'à l'expiration de ce délai, la présente deviendra caduque sans autre avis ni délai.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

309-09-2012

BIRCHWOOD - VENTE DALLE DE BÉTON

Il est proposé par le conseiller André Desrochers
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que compte tenu que Louis Beuparant s'est porté acquéreur de la Birchwood (162 St-Charles Borromée).

Que Louis Beuparant a besoin de déplacer un bâtiment afin de permettre la réalisation de son projet.

Qu'un bâtiment sera déplacé sur la dalle de béton vendue par la présente résolution.

Que la municipalité de Mandeville vend à Louis Beuparant le terrain où est située la dalle de béton (ancienne Birchwood) pour une somme de 500.00 \$.

Que la distance du côté de la shed 31 soit de 2 mètres à partir de la dalle de béton.

Que l'acheteur accepte de signer une servitude perpétuelle afin d'autoriser la municipalité à effectuer des travaux d'infrastructure, pluviaux et d'aqueduc.

Que les frais inhérents (arpenteur notaire et autres) soient assumés par l'acheteur.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

310-09-2012

AMENDEMENT RÉSOLUTION NUMÉRO 268-07-2012 - FONDS DE ROULEMENT

Il est proposé par le conseiller Denis Prescott

Appuyé par le conseiller André Desrochers

Et résolu

Que la résolution portant le numéro 268-07-2012 datée du 3 juillet 2012 concernant l'installation du logiciel Office Pro 2010 d'une somme 4 556.00 \$ plus les taxes payables à même le fonds de roulement soit amendé par ce qui suit :

- Que la municipalité de Mandeville s'engage à rembourser le fonds de roulement dans un délai de 3 ans.

Adoptée à l'unanimité.

311-09-2012

DEMANDE D'APPUI - INIQUITÉ DANS LE FINANCEMENT DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LANAUDIÈRE

CONSIDÉRANT la demande d'appui de madame Véronique Hivon, députée de Joliette, afin d'inviter les citoyens et citoyennes de la MRC de Joliette à signer une pétition réclamant l'équité en santé et services sociaux pour Lanaudière;

CONSIDÉRANT la demande d'appui de monsieur André Villeneuve, député de Berthier, dans sa lettre du 25 mai 2012;

CONSIDÉRANT que pour être traité équitablement par rapport aux autres régions du Québec, il manque au réseau de santé et de services sociaux de Lanaudière :

- 42 millions de dollars par année pour le financement de ses programmes services, dont bénéficieraient notamment les centres hospitaliers et leurs urgences, les CLSC, les centres de réadaptation, les centres jeunesse ainsi que d'autres partenaires du réseau;
- 60 médecins de famille à temps plein;

CONSIDÉRANT que Lanaudière a connu la plus importante croissance démographique du Québec au cours des dernières années et que cette croissance tend à se poursuivre;

CONSIDÉRANT que le mode d'allocation des ressources financières ne se fait pas suffisamment en fonction de la population à desservir;

CONSIDÉRANT que les nouvelles ressources ajoutées ces dernières années n'ont pas corrigé l'iniquité interrégionale et que l'écart à la moyenne ne cesse de s'accroître;

CONSIDÉRANT que tous les citoyens du Québec ont droit à des services de santé et services sociaux adéquats;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 28 août 2012;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial

Appuyé par le conseiller André Desrochers

Et résolu

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'appuyer la demande de madame Véronique Hivon, députée provinciale de Joliette et la demande de monsieur André Villeneuve, député de Berthier, en réclamant qu'en toute équité, le gouvernement du Québec mette fin au sous-financement chronique en matière de santé et de services sociaux dans Lanaudière.

D'inviter les citoyens et citoyennes de la MRC de D'Autray à signer la pétition.

RÈGLEMENTATION

312-09-2012

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DU RÈGLEMENT #192-2012-3

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Charpentier

Appuyé par le conseiller Denis Prescott

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville adopte le deuxième projet du règlement # 192-2012-3 modifiant le règlement de zonage numéro 192, dont l'effet est d'établir une nouvelle norme pour la hauteur des bâtiments complémentaires et des superficies pour les usages résidentiels, le tout tel que déposé avec les modifications suivantes :

Article 1 Le but du présent règlement est d'abroger la hauteur du bâtiment complémentaire pour un usage résidentiel et de limiter la superficie d'un bâtiment complémentaire maximum par rapport au bâtiment principal.

Article 2 L'alinéa A de l'article 4.4.4 du règlement de zonage 192, « Règlement de zonage de la municipalité de Mandeville », est modifié en enlevant la partie de phrase suivante :
« ..et, quel que soit la hauteur du bâtiment principal, la hauteur du bâtiment complémentaire ne doit jamais excéder six (6) mètres.. »

Et est modifié par l'ajout suivant :

En tout temps, la hauteur maximum du bâtiment complémentaire devra être de sept (7) mètres de hauteur et de plus il ne doit y avoir qu'un seul étage.

Article 3 L'alinéa B de l'article 4.4.4 du règlement de zonage 192, « Règlement de zonage de la municipalité de Mandeville », est abrogé et remplacé par ce qui suit :

En tout temps, la superficie maximum des bâtiments complémentaires reliés à un usage résidentiel, ne peut être plus grande que la superficie du bâtiment principal.

Article 4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC de D'Autray.

Adoptée à l'unanimité.

VOIRIE

313-09-2012

AMENDEMENT RÉSOLUTION 67-03-2012-MARQUAGE MULTILIGNES

Il est proposé par le conseiller Guy Corriveau
Appuyé par le conseiller Denis Prescott
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville amende la résolution portant le numéro 67-03-2012 datée du 5 mars 2012 concernant la facture de Marquage Multilignes afin d'autoriser la somme de 3 409.17 \$ plus les taxes, facturée en surplus pour le marquage de la chaussée pour l'année 2012.

Adoptée à l'unanimité.

314-09-2012

FONDS CARRIÈRES ET SABLIERES

Il est proposé par le conseiller Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Jacques Martial
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville paye la facture de TI-BONHOMME EXCAVATION INC. portant le numéro 71 datée du 18 juillet 2012 pour un ponceau au lac Mc Gray d'une somme de 2 185.27 taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée à même le fonds des carrières et sablières.

Adoptée à l'unanimité.

HYGIÈNE DU MILIEU

315-09-2012

DAOUST MICHEL - CRÉDIT

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Guy Corriveau
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville applique un crédit au compte de taxes matricule numéro 1042 33 9011 propriétaire Michel Daoust d'une somme de 62.31 \$ pour l'année 2012 et de 62.31 \$ pour l'année 2013 compte tenu que la vidange de fosse septique a dû être effectuée avant la date prévue par la municipalité afin d'effectuer le changement pour nouvelle installation sanitaire et que le reçu de l'entrepreneur a été fourni à la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

316-09-2012

RÉGULARISATION BARRAGE M. DESROSIERS/MME AUBIN (PROJET)

Attendu que des travaux de construction de retenue des eaux ont été effectués sans permis ni autorisation au 612, chemin du Lac Hénault Nord, sur la propriété de Mme Carole Aubin et M. Sylvain Desrosiers;

Attendu que suite à ces travaux, les propriétaires ont fait de nombreuses démarches afin de régulariser la situation et obtenir les autorisations nécessaires des différents paliers de gouvernements et ministères concernés;

Attendu qu'une évaluation environnementale a été préparée par un biologiste et qu'il a fourni des rapports concernant les travaux déjà effectués;

Attendu qu'une expertise géotechnique de la digue a été préparée par des ingénieurs;

Attendu que pour faire progresser le dossier, le ministère du Développement durable et de la Faune demande aux propriétaires d'obtenir une réponse favorable de la part de la municipalité;

Attendu que pour rendre le projet conforme à la réglementation municipale, les propriétaires doivent faire une demande en vertu du PIIA visant la protection des rives et du littoral;

Attendu que les travaux peuvent être autorisés si la demande est conforme aux objectifs du PIIA;

Attendu que la municipalité n'a juridiction que sur la protection des rives et du littoral;

En conséquence

Il est proposé par Jean-Claude Charpentier

Appuyé par Denis Prescott

Et résolu

Que la Municipalité de Mandeville se déclare favorable à ce que les travaux de retenue des eaux faits au 612, chemin du Lac Hénault Nord sur la propriété de Mme Carole Aubin et M. Sylvain Desrosiers soient régularisés à la condition que toutes les autorisations nécessaires des différents ministères soient obtenues ou que les travaux soient autorisés par décret, le cas échéant;

Que la Municipalité exige par ailleurs que Mme Aubin et M. Desrosiers déposent une demande en vertu du règlement sur les PIIA visant la protection des rives et du littoral afin de réhabiliter la végétation et limiter l'impact des travaux déjà effectués.

Adoptée à l'unanimité.

317-09-2012 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2012-0009, MATRICULE 1141-53-0662, 249 ANCIEN CHEMIN DU LAC STE-ROSE, LOTS 15.56, 16-35, RANG 5 SO ZONE F-8, CADASTRE ST-GABRIEL

La demande consiste à permettre la construction d'une résidence en marge avant de 6 mètres au lieu du 8 mètres prescrit dans le règlement 192.

Après étude et discussion,

Il est proposé par Monsieur Rodrigue Genois

Appuyé par Monsieur Robert Laurence

Et résolu

Que le CCU recommande d'accepter la dérogation mineure afin de le rendre conforme.

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Charpentier

Appuyé par le conseiller Jacques Martial

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la recommandation du comité du conseil d'urbanisme afin d'autoriser la demande de dérogation mineure.

Adoptée à l'unanimité.

318-09-2012 DEMANDE DE PIIA, MATRICULE 0645-79-7914, 1170 CHEMIN DU LAC STE-ROSE, LOT 117, ZONE VA-1, RANG A, CANTON GAUTHIER.

La demande consiste à déménager la résidence du 1180, chemin du lac Ste-Rose au 1170, chemin du lac Ste-Rose. Le chalet en place sera déplacé vers l'arrière et utilisé comme garage pour entreposer des meubles de jardin et accessoires de bateau. La condition est d'assortir les matériaux utilisés (couleur et revêtement) au garage et à la résidence. Tous les permis ont été demandés (changement d'usage, déplacement et installation sanitaire).

Après étude et discussion,

Il est proposé par Monsieur Claude Fournier

Appuyé par Monsieur Rodrigue Genois

Et résolu

Que le CCU recommande d'accepter le PIIA selon le règlement 346-2008.

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Charpentier

Appuyé par le conseiller Guy Corriveau

Et résolu

QUE la municipalité de Mandeville accepte la recommandation du comité du conseil d'urbanisme afin d'autoriser la demande de dérogation mineure.

Adoptée à l'unanimité.

319-09-2012 DEMANDE DE PIIA, MATRICULE 0645-88-0982, 1180 CHEMIN DU LAC STE-ROSE, LOT 118, ZONE VA-1, RANG A, CANTON GAUTHIER

La demande consiste à construire une nouvelle résidence pour remplacer celle déménagée au 1170, chemin du lac Ste-Rose. La résidence sera de la

même grandeur. Tous les permis ont été demandés (déplacement et construction nouvelle).

Après étude et discussion,
Il est proposé par Monsieur Rodrigue Genois
Appuyé par Monsieur Claude Fournier
Et résolu

Que le CCU recommande d'accepter le PIIA selon le règlement 346-2008.

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller André Desrochers
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la recommandation du comité du conseil d'urbanisme afin d'autoriser la demande de dérogation mineure.

Adoptée à l'unanimité.

320-09-2012

MEMBRE DU COMITÉ DU CONSEIL D'URBANISME - CLAUDE FOURNIER

Il est proposé par le conseiller Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Jacques Martial
Et résolu

Que Monsieur Claude Fournier, demeurant au 344, 1er Rang Peterborough à Mandeville soit nommé membre du comité du conseil d'urbanisme.
Que cette résolution soit rétroactive à partir du 8 juin 2012.

Adoptée à l'unanimité.

LOISIRS ET CULTURE

321-09-2012

SORTIES POUR LE CAMP DE JOUR

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Guy Corriveau
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise le paiement des factures suivantes pour des sorties dans le cadre du camp de jour de la municipalité à AUTOBUS BEAUSOLEIL:

- Facture numéro 314595 datée du 12 juillet 2012 pour l'étang de St-Damien d'une somme de 86.23 \$ taxes incluses;
- Facture numéro 314596 datée du 26 juillet 2012 pour l'écurie de St-Félix d'une somme de 201.21 \$ taxes incluses;
- Facture numéro 314597 datée du 1er août 2012 pour le musée de Laval d'une somme de 431.16 taxes incluses;
- Facture numéro 314598 datée du 2 août 2012 pour la plage de St-Gabriel d'une somme de 86.23 taxes incluses;
- Facture numéro 314599 datée du 9 août 2012 pour le terrain de jeux de St-Damien d'une somme de 86.23 \$ taxes incluses;

- Facture numéro 314600 datée du 15 août 2012 pour le Havre familial de Ste-Béatrix d'une somme de 201.21 \$ taxes incluses;
- Facture numéro 314601 datée du 16 août 2012 pour la pêche sur le lac à St-Gabriel d'une somme de 86.23 taxes incluses;

Adoptée à l'unanimité.

322-09-2012

HOCKEY MINEUR ST-GABRIEL

Demande de remboursement pour 14 joueurs de Mandeville pour la saison 2011-2012 d'une somme de 3 587.50 \$.

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Charpentier

Appuyé par le conseiller Jacques Martial

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville rembourse 35% des frais d'inscription pour les joueurs demeurant à Mandeville pendant la saison 2011-2012 à l'Association de Hockey mineur de St-Gabriel.

Qu'un chèque sera émis à condition qu'une preuve confirmant l'adresse de résidence pour chaque joueur soit transmise à la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

323-09-2012

CHAMBRE DE COMMERCE BRANDON

Il est proposé par le conseiller Denis Prescott

Appuyé par le conseiller André Desrochers

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville paye la facture datée du 9 août 2012 pour la participation financière du loyer pour l'année 2012 d'une somme de 2 000.00 \$.

Adoptée à l'unanimité.

324-09-2012

PETITE SÉDUCTION - FACTURES

Il est proposé par le conseiller Denis Prescott

Appuyé par le conseiller Jean-Claude Charpentier

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise le paiement des factures suivantes dans le cadre de la petite séduction :

- Fabiola Beaudry, facture datée du 8 août 2012 pour des costumes d'une somme de 350.00 \$ taxes incluses;
- Resto le P'tit Ranch, facture numéro 33 d'une somme de 180.00 \$ taxes incluses;
- Frédéric Houle, facture datée du 16 juillet 2012 pour le son d'une somme de 200.00 taxes incluses;
- Nicole Beauchamp, facture numéro 46712 pour l'essence du motorisé d'une somme de 50.00 \$ taxes incluses;
- Les fêtes de Gazouille d'une somme de 550.00 \$ taxes incluses;
- Neil Armstrong photographe, facture numéro 1007 datée du 16 juillet 2012 d'une somme de 300.00 \$ taxes incluses;

- Marché le Mandevillois, facture datée du 28 octobre 2012 pour le repas pour les bénévoles d'une somme de 451.27 taxes incluses.

Que ces dépenses soient payées par la subvention du pacte rural 2007- 2014

Adoptée à l'unanimité.

325-09-2012

PLACE AUX JEUNES/DESJARDINS D'AUTRAY

Place aux jeunes sollicite notre contribution financière pour un montant de 180.00 \$ afin d'assurer le succès de l'édition 2012-2013 de Place aux jeunes d'Autray.

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial

Appuyé par le conseiller André Desrochers

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accorde une contribution financière d'une somme de 180.00 \$ à Place aux jeunes/Desjardins d'Autray.

Adoptée à l'unanimité.

326-09-2012

PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS ISSUS DES COMMUNAUTÉS EN MATIÈRE DE CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE - GARDE ESTIVALE ET GRANDS CONGÉS SCOLAIRES - DEMANDE DE SUBVENTION

Attendu que les citoyens de Mandeville demandent en grand nombre un service de garde pendant les grands congés scolaires;

Attendu que la municipalité veut offrir ce service aux familles;

Attendu que le coût du projet est de l'ordre de 25 723.59 \$;

Attendu que le financement du projet est réparti comme suit : contribution du programme de soutien au montant de 23 151.23 \$ et une contribution du milieu au montant de 2 572.36 \$;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial

Appuyé par le conseiller Jean-Claude Charpentier

Et résolu

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la municipalité de Mandeville présente une demande de financement dans le cadre de soutien à des projets issus des communautés en matière de conciliation travail-famille - garde estivale et grands congés scolaires pour l'année 2013.

Adopté unanimement.

327-09-2012

EMBAUCHE - ANIMATRICE (3) ET SERVICE DE GARDE (2)

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial

Appuyé par le conseiller André Desrochers

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la directrice générale à engager trois (3) animatrices et deux (2) pour le service de garde dans le cadre du programme de soutien à des projets issus des communautés en matière de conciliation travail-famille – garde estival et grands congés scolaires.

Que les salaires soient de 9.90 \$ de l'heure et payés à même cette subvention.

Adoptée à l'unanimité.

328-09-2012

JEAN-CLAUDE CHARPENTIER - AUTORISATION

Il est proposé par le conseiller Denis Prescott

Appuyé par le conseiller Jacques Martial

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise Monsieur Jean-Claude Charpentier, conseiller à faire les démarches auprès de la commission scolaire des Samares concernant un parc de planche à roulettes pour le parc municipal.

Que ce projet soit réalisé dans le cadre du budget 2013.

Adoptée à l'unanimité.

VARIA

329-09-2012

FÉLICITATION À MONSIEUR ANDRÉ VILLENEUVE, DÉPUTÉ DE BERTHIER

Il est proposé par Jean-Claude Charpentier

Appuyé par Guy Corriveau

Et résolu

Que la mairesse, les conseillers ainsi que le personnel de la municipalité de Mandeville tiennent à vous faire part de leurs plus sincères félicitations suite aux dernières élections du 4 septembre 2012. Nous vous souhaitons le meilleur succès possible pendant toute la durée de votre mandat.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

330-09-2012

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial

Appuyé par le conseiller Guy Corriveau

Et résolu

Que la présente assemblée soit et est levée à 20h31.

Adoptée à l'unanimité.

MÉDITATION

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : #306-09, 313-09, 314-09, 315-09, 321-09, 322-09, 323-09, 324-09, 325-09, 326-09.

Hélène Plourde, secrétaire-trésorière directrice générale

Francine Bergeron, mairesse

**Hélène Plourde, directrice générale
et secrétaire-trésorière**